

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX



Assemblée
Décoration
Mercier Frères
179, rue Nationale,
LILLE
Lauréat
Papiers points

ABONNEMENTS.....	Nord et limitrophes.....	3 mois, 22.00; 6 mois, 40.00; 1 an, 76.00
	France et Belgique.....	> 23.00; > 43.00; > 80.00
	Etranger - Tarif A.....	> 35.00; > 70.00; > 140.00
	— Tarif B.....	> 50.00; > 100.00; > 200.00

ANNONCES.....	ROUBAIX.....	63 à 71, Grande-Rue, Tél. 34 et 1906. Inter. 6.
REDACTION.....	TOURCOING.....	33, rue Carot, Téléph. 37.
	LILLE.....	3, rue Falckherbe, Tél. 57.07.
	PARIS.....	13, boulevard des Italiens, Tél. Louvre 00.49.

Chèques postaux	87 Lille
-----------------	----------

BILLET PARISIEN

Le Gouvernement approuve le plan Young

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 17 JUIN (MINUTE).

Le Conseil des ministres a pris la décision qu'on croyait : il a approuvé les propositions du Comité des experts. En même temps, il s'est mis d'accord sur les explications qu'apporteront demain, aux commissions compétentes de la Chambre, MM. Poincaré, Briand et Cléron.

Arrêter les termes de ces explications, cela revenait à fixer la procédure que suivra le Gouvernement pour saisir la Chambre des problèmes qui découlent du plan Young. La grande difficulté que rencontre M. Poincaré pour amener le Parlement à procéder à la liquidation de la guerre réside, nous l'avons dit, dans l'invincible répugnance qu'éprouvent les représentants du pays à ratifier les accords de Washington et de Londres avant de savoir si toutes les nations intéressées adopteront le plan des experts financiers qui met à la charge de l'Allemagne la totalité des dettes contractées envers les Etats-Unis par les Alliés.

Les trois ministres vont s'efforcer demain de convaincre les commissions de la nécessité d'aller vite pour ce qui est de l'affaire des dettes inter-alliées. La procédure des décrets aurait précédé en l'avantage d'abréger un débat qui, certes, doit être approfondi, mais exempt de tout bavardage. Toutefois, puisque les parlementaires semblent décidément hostiles à cette manière expéditive, le Gouvernement ne s'opposera pas à ce que la Chambre ratifie elle-même les accords sur les dettes.

Admettons un instant cette dernière hypothèse qui est, de toutes, la plus vraisemblable. Dans ce cas, le débat peut durer à la Chambre deux semaines entières, c'est-à-dire s'étendre du 25 juin, jour où il est convenu de l'aborder, jusqu'au 6 ou 9 juillet. A cette date, les divers gouvernements ne se seront certainement pas mis d'accord sur la mise en vigueur du plan des experts.

La Chambre devra donc résoudre le problème des dettes à un moment où il comportera encore une redoutable incertitude.

Faut-il s'étonner dans ces conditions que des députés se proposent, au cours de l'audition du Gouvernement, de lui demander s'il ne serait pas possible d'obtenir des Etats-Unis un report de l'échéance du 1^{er} août?

ALAIN GERBAULT a quitté les Açores pour le Havre

Le navigateur solitaire Alain Gerbault a commencé hier la dernière étape de son voyage autour du monde.

Il a quitté les Açores pour le Havre où, si tout va bien, il arrivera vers le 12 juillet prochain.

Puisse son petit côtre, le « Fire-Crest », le porter sans encombre sur les côtes de France, qu'il a quittées il y a plus de cinq ans, cinq ans durant lesquels, bravant coups de vent et tempêtes, il traversa les océans, s'arrêtant de préférence dans les îles les plus recueillies et chez les peuplades les moins civilisées.

LE SULTAN DU MAROC EST ARRIVÉ A MARSEILLE

Marseille, 18 juin. — Le sultan du Maroc, S. M. Sidi Mohammed Ben Youssef, est arrivé à 8 h. 30 à Marseille, à bord du paquebot « Nicolas-Pasquet ».

Le sultan est descendu avec sa suite dans un hôtel de la Canebière. Demain, il partira en automobile pour Hyères, où il déjeunera, puis se rendra à Nice, où il restera trois jours. Ce sera ensuite le départ pour Lyon et le lendemain dans toute la France, deux mois durant.

L'affaire de la rue du Long-Pot, à Lille

L'enquête ouverte pour élucider les circonstances de l'accident de la rue du Long-Pot, à Lille, et pour déterminer à qui doit être attribuée la responsabilité de la mort du militant socialiste M. Dillies, n'a apporté, jusqu'à présent, aucun élément nouveau à la justice.

Nous publions aujourd'hui une photographie de M. Wattine, rue du

LA VOITURE DE M. WATTINE



(La croix X indique l'endroit de la carrosserie où une balle de revolver est allée s'écraser. On aperçoit également les glaces brisées.)

Grand-Chemin, à Roubaix, qui, comme nous l'avons dit, est gardé à la disposition de la justice, ainsi que M. Wincres.

Comme nous l'avons dit hier, l'autorité porte des traces indéniables de l'agression des Jeunesses socialistes : deux vitres sont brisées et on remarque la détérioration produite par une balle de revolver qui fallut de très près atteindre M. Wattine.

LETTRE DE BRUXELLES

L'entente catholique-libérale

(D'un correspondant particulier)

Bruxelles, 18 juin 1929.

La grosse question à l'ordre du jour est celle de savoir si les libéraux s'entendent avec la Droite dans les Conseils provinciaux, comme au Gouvernement ou s'ils forment cartel avec les socialistes.

Le Conseil national du Parti Libéral vient de se prononcer, comme nous l'avons dit, pour l'entente avec les catholiques, à condition : 1^o de maintenir le statu-quo en ce qui concerne les subsides aux écoles libres, et 2^o de s'opposer au frontisme.

« Le Bien Public » de Gand approuve le Parti Libéral d'avoir saisi de la question le Comité national du Parti.

« La solution, dit-il, est empreinte de sagesse, car la question des ententes provinciales a son retentissement sur la politique générale du parti et intéresse au plus haut point l'intégrité de son honneur. »

Et notre confrère s'adressant à la Droite dit de dire :

« Il vaudrait mieux ne pas laisser la solution de ces questions infiniment délicates aux membres des conseils provinciaux, mais de l'évoquer devant un comité de la droite parlementaire de façon à ce que sa décision soit acceptée par tous les partis raisonnables et modérés de notre parti. »

« Ne nous pressons donc pas d'improviser des solutions que nous aurions à déplorer amèrement dans l'avenir. »

« La Dernière Heure » critique énergiquement l'attitude du Conseil national du Parti Libéral. Elle publie une lettre d'une personnalité libérale qui garde l'anonymat et qui considère comme inadmissible et insolite l'ingérence du Conseil national libéral dans la composition des députations provinciales.

Le même journal donne aussi l'avis d'un sénateur, de deux bourgmestres et de quatre autres notabilités libérales de l'arrondissement de Nivelles demandant le maintien du Cartel des Gauches au Conseil provincial du Brabant.

Ajoutons que le vote du Conseil national du Parti libéral en faveur d'une collaboration avec la Droite a été acquis par 43 voix contre 6 et 1 abstention, et que MM. Devèze, député de Bruxelles et Président du Comité, Magnette, Président du Sénat et Rosvese, député de Namur, ont chaleureusement défendu cette collaboration.

M. Mundeleer, élu député libéral de Bruxelles, le 25 mai, est cependant d'un autre avis. « Orienter le parti vers une collaboration générale avec la droite amènerait, a-t-il déclaré, une déception profonde pour tous ceux qui ont estimé que le parti libéral devait se garder aussi bien du sectarisme clerical que des théories extrêmes socialistes. »

Et il ajoute : ce sera long. Mais ce serait plus long si le parti ouvrier rechaussait, par exemple, les vieilles bottes de l'anticléricalisme bourgeois.

Faut-il en déduire que les socialistes renouent audit anticléricalisme? Non.

M. Vandervelde n'est pas plus suivi par toutes ses troupes que M. Devèze. Si bien qu'à l'heure où le pays lutte encore pour assurer sa vie, c'est de nouveau la vieille querelle du comblisme qui se presse sur sa route, au risque de compromettre sa reconstruction.

S...

Trois manifestants ont comparu devant le Tribunal correctionnel de Limoges, pour outrage et coups aux représentants de la force publique. Ils ont été condamnés : Marcel Caillereot, 35 ans, à quinze jours de prison; Jean Moutard, 26 ans, à cinq mois de prison; Joseph Durisseix, 42 ans, à six mois.

Assollant, Lefevre et Lotti ont été reçus par M. Laurent-Eynac



LES HÉROS DE L'ATLANTIQUE PHOTOGRAPHIÉS DANS UN SALON DE L'HÔTEL LOTTI, RUE CASTILLONNE. (Wide World photo.)

De gauche à droite : L'AMÉRICAIN SCHREIBER, LEFÈVRE, LE COLONEL ASSOLLANT, JEAN ASSOLLANT, LOTTI ET SON PÈRE

Paris, 18 juin. — M. Laurent Eynac, ministre de l'Air, a reçu les aviateurs Assollant, Lefèvre et Lotti à midi, à l'Issue du Conseil des ministres. Ils leur a annoncé qu'ils étaient l'objet d'une proposition, à titre exceptionnel, dans la Légion d'honneur.

Il leur a annoncé également que le Président du Conseil et le Président de la République les recevraient mercredi. Les aviateurs ont donné au ministre tous les détails sur leur magnifique randonnée.

Assollant, Lefèvre et Lotti seront aussi reçus, demain, par le bureau du Sénat et le groupe de l'aviation de la Haute Assemblée.

Une visite à M^{me} Nungesser

Paris, 18 juin. — Cet après-midi, les aviateurs Assollant, Lefèvre et Lotti, accompagnés par leur jeune passager Schreiber, ont rendu visite à M^{me} Nungesser. Après lui avoir remis des fleurs, les aviateurs ont visité le bureau du glorieux pilote, où sont exposés de nombreux souvenirs. Après quel, les héros du nouveau raid transatlantique ont dit toute leur admiration pour leur regretté camarade.

L'aviation française à l'assaut des records

De Marmier et Favreau tentent le record du monde de distance en circuit fermé

Le Bourget, 18 juin. — Les aviateurs de Marmier et Favreau ont quitté l'aérodrome du Bourget ce matin, à 5 h. 20, dans le but de tenter le record du monde de distance en circuit fermé.

Malgré les 4.600 litres d'essence emmagasinés dans le réservoir, l'avion a décollé facilement et a pris aussitôt la direction du nord. La tentative a lieu sur le circuit Le Bourget - Cap Gris-Nez. Le Bourget, soit chaque fois 414 kilomètres.

Les aviateurs se sont fait contrôler en vol au Bourget à 7 h. 47' 27", ayant couvert leur premier circuit.

Ils se trouvaient en avance de quatre minutes sur leur horaire et ont signalé par message lesté que tout allait bien à bord.

Ils ont réalisé la moyenne horaire de 179 km. 963. Ils sont passés au-dessus d'Abbeville à 8 h. 38, commencent leur deuxième circuit.

Marmier et Favreau ont survolé Le Bourget à 10 h. 27', ayant terminé leur deuxième circuit. Dans un second message, ils signalaient que leur vol se poursuivait normalement.

Les aviateurs de Marmier et Favreau ont bouclé leur cinquième grand circuit à 18 h. 20, ayant couvert à ce moment 2.210 km. 500, à la vitesse moyenne horaire de 170 km. 500. Ils continuent par le petit circuit de nuit, de 152 km. 240. Le Bourget-Vaulxucennes.

Une belle performance du sergent Detroyat en vue de la Coupe Michelin

Le Bourget, 18 juin. — L'aviateur Michel Detroyat a pris le départ du Bourget ce matin, à 4 h. 30, pour disputer la Coupe internationale Michelin.

L'aviateur devait effectuer un parcours de 2.833 kilomètres, passant par Reims, Nancy, Strasbourg, Dijon, Clermont-Ferrand, Lyon, Montpellier, Perpignan, Toulouse, Pau, Bordeaux, Angers, Avors et Tours. Dans chacune de ces villes une escale était obligatoire.

L'aviateur ne pouvait se ravitailler qu'une seule fois en cours de route.

Le sergent Detroyat a franchi la ligne d'arrivée, au Bourget, à 19 h. 53' 77".

Parti à 4 h. 32' 23", c'est donc en 15 h. 23' 44" qu'il a effectué un tour de France de 2.833 kilomètres, avec quinze atterrissages obligatoires.

Sa vitesse horaire commerciale a été de 183 km. 616.

Costes et Bellonte vont tenter le record de distance

Le Bourget, 18 juin. — Diédonné Costes et Bellonte sont arrivés au Bourget à 19 h. 30 avec leur appareil rouge, immatriculé d'un point d'interrogation. Leur but est de s'attaquer au record de distance en ligne droite, en direction de Vladivostok et Tokio, qu'ils espèrent atteindre en deux bonds. L'équipage effectuera, demain, un essai en charge.

M^{me} Lena Bernstein va tenter le record de distance en avionnette

L'aviatrice Lena Bernstein a quitté l'aérodrome du Bourget ce matin, à 7 h. 20. Pilotant un appareil léger muni d'un moteur de 40 CV, l'aviatrice compte atteindre Marseille, virer au-dessus de l'aérodrome d'Istres et revenir ce soir au Bourget, vers 19 h. 30.

Ce vol, d'une durée de douze heures, est demandé à l'aviatrice par le service de la navigation aérienne en vue d'une tentative prochaine qu'elle compte faire contre le record du monde de distance.

Les conflits du travail devant la Chambre

Paris, 18 juin. — La séance est ouverte à 15 h. 5, sous la présidence de M. Fernand Bouisson. M. Loucheur est au banc du Gouvernement.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant modification du code du travail: « Règlement de la conciliation et de l'arbitrage en matière de différend collectif du travail dans l'industrie, le commerce et l'agriculture de l'usine. »

M. Duval-Arnould, député républicain de la Seine, bien que partisan résolu des syndicats professionnels demande que leurs représentants soient écartés de la première rencontre, entre les représentants des patrons et des ouvriers en grève. Il faut éviter de faire intervenir, au début d'un conflit des personnalités étrangères à l'usine. Il se sépare donc nettement, à ce sujet, de son collègue M. Lerolle, démocrate populaire. Il veut bien que les ouvriers délégués dans ces Conseils paritaires de conciliation soient des mandataires de leurs syndicats professionnels mais non étrangers à l'usine.

M. Loucheur. — Et les délégués mandatés par les patrons? C'est le cas de Roubaix!

M. Duval-Arnould. — Précisément, il ne faut pas que ces délégués soient mandatés de leur côté s'ils ne sont pas directeurs ou administrateurs de l'usine.

M. Duval-Arnould espère que la grève comme la guerre finira par disparaître.

M. Piquemal, communiste, fait la critique du projet.

M. Lafaye, député socialiste (Gironde), s'étonne de l'attitude du parti communiste alors que les syndicats communistes ne cessent d'importuner les autorités de demandes d'audience et ne cessent de réclamer des subventions du Gouvernement et des municipalités, à un récent conflit des dockers à Bordeaux a pris fin par la sentence arbitrale de M. Poincaré, acceptée par le syndicat unitaire. (Bires et applaudissements). Le parti socialiste, au contraire, accepte le projet en discussion.

Après intervention de M. Chabrun, rapporteur, qui justifie le projet, M. Loucheur intervient.

M. Loucheur. — Mon expérience personnelle me permet de savoir qu'il est très rare que lorsque les intéressés causent, ils n'arrivent pas à une solution raisonnable; mais si cette solution n'était pas acceptée par l'une des parties, il ne faut rien publier qui puisse la mettre en infériorité. (Applaudissements.)

M. Chabrun. — Je veux dire seulement que l'opinion publique étant saisie, il faudra bien en tenir compte.

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi matin. Séance levée à 18 h. 25.

LE CONGRÈS du Parti Démocrate Populaire

Le parti démocrate populaire vient de tenir à Paris, sous la présidence du docteur Georges Thibout, ancien député de la Seine, son conseil national, qui réunissait les délégués de cinquante-deux fédérations départementales.

Le Conseil s'est prononcé en faveur de l'acceptation du plan Young.

Deux élections auront lieu jeudi à l'Académie française

Jeudi une double élection aura lieu à l'Académie française. Les deux fauteuils à pourvoir par suite du décès de leurs titulaires sont ceux de M. François de Curel et du maréchal Foch.

Pour ce dernier, un seul candidat, le maréchal Pétain doit l'élection aura lieu à l'unanimité au premier tour de scrutin.

Pour le fauteuil de M. de Curel, il y aura huit candidats. Ce sont par ordre alphabétique : MM. Louis Arlus, comte de Blois, Saint-Georges de Bouhédier, de Croisot, Le Goffic, Edmond Jaloux, Pierre Laszary et Fortunat Strowski.

La chute tragique d'un avion anglais dans la Manche

Nous avons annoncé qu'un avion postal anglais du service Londres-Paris-Zurich, le « City-of-Ottawa », était tombé lundi matin dans la Manche, au large de Dungeness.

Voici les circonstances détaillées dans lesquelles s'est déroulé ce tragique accident: Il était 11 heures et demi lundi matin, quand l'opérateur de radiotéléphonie de service au poste de l'aérodrome de Croydon entendit le pilote du « City-of-Ottawa » appeler: « M'alder. Je suis en difficulté à 2 000 pieds. Je vais essayer de gagner Dungeness. »

Quelques secondes plus tard, la voix du pilote retentissait de nouveau, angoissée cette fois, haletante: « Impossible d'attendre Dungeness. J'essaie d'améric près d'un navire. » Et tout de suite après: « Golog down! » (Nous descendons!).

Aussitôt, l'opérateur prêta encore l'oreille, mais l'éther demeura silencieux. Le loud avion était tombé à la mer.

La T.S.F. immédiatement, entra en action. Du poste de North Fore, instantanément avisé, fut lancé un appel à tous les navires en mer, leur demandant de se porter au secours de l'avion en détresse. Le bateau de sauvetage de Dungeness prit la mer et le grand remorqueur « Lady-Brassey » quitta le port de Douvres à toute vapeur, pour se porter au secours des naufragés. A Croydon, le major Brackley sautait avec quelques ingénieurs dans un avion de secours, qui s'élevait immédiatement vers Dungeness. A Lympne, toute proche, un pilote instructeur montait dans son appareil et s'en allait surveiller le lieu de l'accident.

Le secours n'avait pas tardé. A la limite des eaux territoriales devant Dungeness, un chalutier, depuis le matin, pêchait. Les marins avaient vu passer l'avion. Il se trouvait à mi-chemin de la Manche, à une quinzaine de milles du rivage anglais, quand les pêcheurs virent faire demi-tour. C'était le moment évidemment où le pilote avait téléphoné à Croydon: « En panne. Je me dirige sur Dungeness. »

Lentement, l'avion se rapprocha, perdant constamment de la hauteur, jusqu'au moment où il vint heurter brutalement l'eau à une mille et demi du rivage.

Pendant un moment, on ne vit plus que la queue de l'avion, puis les ailes supérieures émergèrent. Le chalutier fut en quelques minutes aux côtés de l'épave et détacha un canot pour recueillir les quelques passagers qui s'agrippaient aux haubans, cherchant à atteindre le plan supérieur.

En hâte, des amarres furent fixées sous l'avant de l'avion de manière à le maintenir à flot. Il n'est pas douteux que sans la promptitude des secours, l'appareil aurait coulé et que la perte des vies humaines eût été encore plus grande.

Dès que les pêcheurs eurent ainsi assujéti l'épave, ils se mirent avec des haches à briser les parois de la cabine pour ouvrir une issue aux passagers.

Le pilote, bien que blessé, refusa de regagner la terre avec les passagers et demeura toute la soirée à bord du chalutier, dirigeant les opérations.

Quatre vers trois heures, lundi après-midi le bateau-pilote qui avait été envoyé de Folkestone pour ramener les naufragés, rentra au port, son pavillon était en berne. Avant d'aborder, le bâtiment demanda par signaux une voiture d'ambulance. Cinq personnes enveloppées dans des couvertures furent débarquées et conduites à l'hôpital de Folkestone. Le canot reparti et ramena un cadavre. D'autre part, on a identifié les corps de trois autres passagers. L'un d'eux est un Suisse.

On pense que la porte du salon de l'avion s'ouvrit au moment de l'écrasement contre les flots et que l'eau s'engouffrait violemment, noya les voyageurs d'arrière, qui furent blessés par la violence du choc.

A l'aide de phares électriques, on a recherché vainement toute la nuit, autour de l'épave de l'avion « City-of-Ottawa », les corps des trois passagers qui manquent toujours.

Une partie des bagages et des objets personnels des passagers ont été recueillis parmi les débris de l'avion.

Les recherches entreprises par les remorqueurs n'ont donné aucun résultat.

Quatre femmes se trouvent parmi les morts. Sur les onze passagers, neuf étaient Américains, deux Européens.

AUTOUR DE L'ARTICLE DE M. MAC DONALD

On estime, en général, dans ces divers milieux que, bien que la publication de l'article de M. Mac Donald ne puisse manquer de soulever un vif mécontentement en Italie, en Pologne, en Yougoslavie et en Roumanie, il convient d'attendre le développement des événements pour connaître l'attitude qu'adoptent les gouvernements auxquels un résumé de l'article de M. Mac Donald a été communiqué.

La publication de l'article du premier ministre anglais, bien qu'il ait été destiné à une publication antérieure à l'arrivée de M. Mac Donald, a fait la plus fâcheuse impression parmi les légations ou ambassades qui sont intéressées à la question des minorités.

Le rédacteur de « Sunday Times » déclare que c'est seulement mercredi dernier qu'une agence lui a remis l'article publié dimanche sous la signature de M. Mac Donald, sur la question des minorités.

UNE AUTO TOMBE DANS UN CANAL AUX ETATS-UNIS

Cinq morts

Tilbury (Ontario), 18 juin. — Une automobile transportant six personnes a été précipitée dans un canal. Cinq d'entre elles, dont quatre enfants, ont été noyées.

Le procès de Besançon

Besançon, 18 juin. — La journée débute par l'audition du premier témoin de la défense, M. René Haus, député de Colmar. M. Haus s'exprime en allemand. Mais il adjure la Cour et le jury de ne pas voir une manifestation contre la France. C'est seulement, dans son esprit, un hommage à la langue qui fut parlée pendant des siècles dans son pays.

Selon lui, en Alsace, personne n'entretient des idées séparatistes, des fautes ont été commises qui ont ralenti l'élan de l'Alsace française. Il regrette la création des commissions de triage, la suppression du haut commissariat.

D'après lui, M. Roos n'a jamais été qu'un secrétaire administratif, puis un directeur régional du parti. La surveillance policière a pu, seule, pousser le docteur Roos à écrire en langage convulsif, Roos avait voulu rentrer en Alsace pour le procès de Colmar, mais ses collègues lui demandèrent d'attendre en Suisse pour ne pas prolonger l'instruction.

— On ne pourra parler de jour de gloire en Alsace, dit-il, que le jour où les Alsaciens seront heureux et où leurs opinions ne les feront plus traîner en Cour d'assises.

Le jeune abbé Zemb, vicaire d'Ensisheim, affirme que l'autonomisme est exactement le contraire du séparatisme. L'abbé Zemb reconnaît ensuite qu'il a été blâmé par son évêque, Mgr Ruch, pour son action politique.

Le président, que Mgr Ruch soit un grand Français et un grand patriote.

L'audience est alors suspendue à midi.

L'après-midi, M. Thomas Seltz, député du Bas-Rhin, vient déclarer que l'autonomisme est le point de rassemblement de tous les mécontentements, mais jamais il n'y a été question de séparatisme.

Un grand mouvement d'attention se manifeste quand on appelle à la barre M. Joseph Rossé, l'un des principaux accusés du procès de Colmar. M. Rossé fait, avec Aperté, à critique du procès de Colmar et ensuite l'exposé des revendications autonomistes. Il ne s'agit pas, pour lui, que l'autonomie administrative dans le cadre de la France.

Il conclut par une dernière protestation contre le verdict de Colmar: « Nous avons été condamnés à cinq ans d'interdiction de séjour, s'écrie-t-il, et on n'a jamais osé nous appliquer cette peine. »

M^{re} Berthon. — Ça montre le discrédit qui frappa le verdict. »

Le procureur général. — Cela montre aussi la générosité du Gouvernement et cela prouve qu'il est bien mal récompensé.

M. Sturmel, député d'Altkirch, qui fut acquitté au procès de Colmar, vient, à titre de catholique, se plaindre de la déposition du chanoine Dussier qui, dit-il, n'a fait que rapporter des racontars dont il ne peut démontrer la véracité.

Ne vous réjetez donc pas, Messieurs les



LE PUBLIC, A L'AUDIENCE

On remarque, au premier plan et sans chapeau, M^{re} Roos (W.V.P.)

— A l'avenir, M. l'abbé, conseille le président, restes dans votre église.

Mais l'abbé Zemb se fâche: « J'ai été jugé digne de payer mes impôts, je me jure digne de professer les opinions que j'estime justes. »

M^{re} Berthon. — D'ailleurs Mgr Ruch n'a-t-il pas dit lui-même qu'il combattait jusqu'à la dernière goutte de son sang contre l'introduction des lois laïques en Alsace?

— Mais vous n'empêchez pas, intervient

— Mais, proteste le procureur général, en disant que des jurés ont condamné sans être certains de la culpabilité, vous leur faites une grave injure.

M. Sturmel. — J'ai simplement voulu dire qu'ils avaient subi une certaine pression morale.

L'audience est alors levée.